



RCS : PAU

Code greffe : 6403

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PAU atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1991 B 00352

Numéro SIREN : 382 554 186

Nom ou dénomination : VINCENT MICHAUD INVESTISSEMENTS

Ce dépôt a été enregistré le 10/11/2015 sous le numéro de dépôt 4092

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE PAU

B.P. 90338 - 64000 PAU
Serveur vocal : 0 899 70 22 22
Internet : www.infogreffe.fr
Site : www.greffe-tc-pau.fr

RECEPISSE DE DEPOT

DENIS DALEAS

8 place Georges Clémenceau
Résidence Central Park
64000 Pau

V/REF :

N/REF : 91 B 352 / 2015-A-4092

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE PAU certifie qu'il a reçu le 30/10/2015, les actes suivants :

Procès-verbal d'assemblée en date du 25/03/2015

- Changement de dénomination d'un commissaire aux comptes suppléant
- Renouvellement(s) de mandat(s) de commissaire(s) aux comptes

Concernant la société

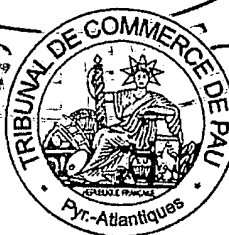
VINCENT MICHAUD INVESTISSEMENTS
Société par actions simplifiée
chemin de Berdoulou
Domaine Saint-Georges
64290 Gan

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2015-A-4092 le 10/11/2015

R.C.S. PAU 382 554 186 (91 B 352)

Fait à PAU le 10/11/2015

LA GREFFIERE,



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 25 MARS 2015**

L'an deux mille quinze,
Le 25 mars,

A 16h30 heures,

Les actionnaires de la société VINCENT MICHAUD INVESTISSEMENTS, société par actions simplifiée au capital de 152 235 Euros, divisé en 995 actions de 153 Euros chacune, dont le siège est Domaine St Georges, Chemin de Berdoulou, 64290 GAN, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Vincent MICHAUD, en sa qualité de Président.

Mademoiselle Julie LECAL est appelée comme scrutateur et Monsieur Jean Pierre CABROL est désigné comme secrétaire.

LA SARL ACL AUDITEURS, représentée par Monsieur Alain CLERMONTTELLE, Commissaire aux Comptes titulaire, est présent.

La SAS IN AUDITUM, représentée par Monsieur Eric BLANC, Commissaire aux Comptes titulaire, est absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 995 actions sur les 995 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le quorum du quart requis par la loi, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou

4092

tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

Il indique en outre que les mêmes documents et renseignements ont été communiqués dans les mêmes délais aux membres du comité d'entreprise.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Renouvellement du mandat d'un co-commissaire aux comptes titulaire et d'un co-commissaire aux comptes suppléants ;

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Les mandats de la SARL ACL Auditeurs, co-commissaire aux comptes titulaire et de la SARL LA TOUR COURCIER ASSOCIES (anciennement dénommée SARL GT Audit), co-commissaire aux comptes suppléant, arrivant à expiration à l'issue de la présente réunion, l'Assemblée générale décide :

- de renouveler le mandat de la SARL ACL Auditeurs, co-commissaire aux comptes titulaire,
- de renouveler la SARL LA TOUR COURCIER ASSOCIES (anciennement dénommée GT AUDIT), 9 bis rue Duplex 75015 PARIS (la modification de la dénomination sociale et du siège social ont été actées par décision de la commission régionale d'inscription des commissaires aux comptes du 10 février 2010), en qualité de co-commissaire suppléant.

pour une période de six exercices.

cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres actionnaires présents ou représentés

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte d'une erreur matérielle, dans le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 28 février 2014 relative à la transformation de la Société en société par actions simplifiée, en ce qui concerne :

- la date de fin de mandat de la SARL IN AUDITUM, en qualité de co-commissaire aux comptes titulaire,
- la date de fin de mandat et la dénomination de M. José ENCINAS, en qualité de co-commissaire aux comptes suppléant,

Pour corriger cette erreur, l'assemblée constate et confirme donc que :

- le mandat de la SARL IN AUDITUM, en qualité de commissaire aux comptes titulaire, s'achève à l'issue de l'assemblée générale annuelle des associés appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2015 ;
- le commissaire aux comptes suppléant est M. José ENCINAS et que son mandat s'achève à l'issue de l'assemblée générale annuelle des associés appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2015.

L'assemblée donne pouvoir au porteur des présentes pour réaliser les formalités nécessaires auprès des organismes compétents.

cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres actionnaires présents ou représentés

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

LE SECRETAIRE

Jean Pierre CABROL



LE PRESIDENT



Vincent MICHAUD

LE SCRUTATEUR

Julie LECAL

